



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal Séance du 30 octobre 2025

Date de l'annonce publique de la séance : 23 octobre 2025 (publiée par voie d'affiches et sur le site internet)
Date de la convocation des conseillers : 23 octobre 2025

Présents : M. Antonio Da Costa Araujo, bourgmestre, M. Marc Schons, M. Dries D'Exelle, M. Jean-Claude Ruppert, échevins
Mme Netty Kill, Mme Mireille Braun, M. Jos Muller, M. Alain Thill, M. Louis Oberhag, M. Joé Beissel, M. Joe Bleser, conseillers
M. Bernard Heinesch, M. Christian Weber, secrétaires communaux

Absent(s) a)excusé :

LE CONSEIL COMMUNAL,

01) a approuvé à l'unanimité l'avenant du 22 octobre 2025 au contrat de travail initial de Mme Tania Marques, portant sa tâche hebdomadaire à 75% à savoir 30 heures par semaine, ceci avec effet au 1er novembre 2025.

02) a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil communal du 25 septembre 2025.

03.a) a arrêté provisoirement le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune de Bous-Waldbredimus, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous,

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	14.996.076,77.-	Recettes	1.749.265,87.-
Dépenses	9.058.477,54.-	Dépenses	8.949.901,48.-
Boni	5.937.599,23.-	Mali	7.200.635,61.-
Boni 2022	13.975.689,87.-		
Boni 2023	12.712.653,49.-		

03.b) a arrêté provisoirement le compte de gestion de l'exercice 2023 de la commune de Bous-Waldbredimus, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous

Service ordinaire		Service extraordinaire	
Recettes	14.996.076,77.-	Recettes	1.749.265,87.-
Dépenses	9.058.477,54.-	Dépenses	8.949.901,48.-
Boni	5.937.599,23.-	Mali	7.200.635,61.-
Boni 2022	13.975.689,87.-		
Boni 2023	12.712.653,49.-		

04) a procédé à l'unanimité à la fixation du montant d'un cadeau pour 25 années de service à l'enseignement fondamental pour une enseignante, jadis engagée par les soins de la commune.

05) a décidé à l'unanimité de désigner le Sport-a Kulturzentrum dans la rue de Stadtbredimus à Bous et l'ancien presbytère de Waldbredimus, sis au 31, rue Principale à Waldbredimus, comme lieux de célébration de mariage et de déclaration de partenariats civils (PACS) autre que la mairie.

06) a approuvé à l'unanimité le plan de gestion de l'exercice 2026 des propriétés forestières de la commune de Bous-Waldbredimus, tel qu'il a été établi par l'Administration de la nature et des Forêts.

07) a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrale 91/4816, section WB de Trintingerthal, lieu-dit « Rue Principale », jardin d'une contenance de 1,75 ares.

08) a approuvé à l'unanimité l'acte de vente N°794/2025, dressé le 15 octobre 2025 par devant Me Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, entre le collège échevinal de la commune de Bous-Waldbredimus et les héritiers de feu Monsieur Georges Reichling, relatif à l'acquisition de deux parcelles sises au lieu-dit « Zwischen den Doerfer » à Trintange, inscrites au cadastre de la commune de Bous-Waldbredimus,

section WB de Trintingerthal sous les numéros 684/2334 et 689/4362 d'une contenance totale de 29,30 ares, au prix total de 1.025.500,00.-€.

09) a approuvé à l'unanimité l'acte N°793/2025, dressé le 15 octobre 2025 par devant Me Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, entre le collège échevinal de la commune de Bous-Waldbredimus et les héritiers de feu Monsieur Georges Reichling, relatif à l'échange d'emprises sises à Trintange au lieu-dit « Rue de l'Eglise ».

10) a approuvé à l'unanimité un projet de morcellement établi en date du 16 septembre 2025 par le bureau GEOLUX G.O. sous la référence 25-GO1206 relatif à la parcelle cadastrale 1311/4953, lieu-dit « Schlammwies », section WA de Waldbredimus, commune de Bous-Waldbredimus.

11) a approuvé à l'unanimité la convention d'exécution du plan d'aménagement particulier « Am Päschen II », conclue le 22 octobre 2025 entre la Commune de Bous-Waldbredimus, représentée par son collège échevinal et la société à responsabilité limitée « Am Päschen ».

12) a approuvé à l'unanimité la convention d'exécution du plan d'aménagement particulier « Am Päschen III », conclue le 22 octobre 2025 entre la Commune de Bous-Waldbredimus, représentée par son collège échevinal et la société à responsabilité limitée « Am Päschen ».

13) a approuvé avec 10 voix pour et une abstention la convention d'exécution du plan d'aménagement particulier « Rue du Kiem », conclue le 22 octobre 2025 entre la Commune de Bous-Waldbredimus, représentée par son collège échevinal et les lotisseurs.

14) a confirmé à l'unanimité le règlement de circulation temporaire 20251022001 – rue Kierchepad à Erpeldange du 22 octobre 2025, avec la modification suivante : La rue Kierchepad à Erpeldange sera barrée à la circulation, à partir de la maison N°1 et sur une longueur de 100 mètres en direction de la sortie de la localité du 27 octobre 2025 7:30 au 31 juillet 2026 16:30.

15) a discuté, suite à un accident de trajet dans la rue de Rolling à Erpeldange, ayant impliqué un élève, les projets et mesures entamés par le collège échevinal en matière d'apaisement de trafic à savoir :

- Limitation de la vitesse à 30 kmh sur certains tronçons de la voirie
- Rétrécissement de la voirie communale
- Elaboration d'un concept global de mobilité

M. Bajart du service technique fournit des explications sur les restrictions et les pouvoirs au niveau communal sur l'aménagement de la voirie à l'intérieur des agglomérations, lesquels font fonction de la catégorie de la rue (Route nationale, Chemin repris et Voirie communale). Hors la voirie communale, tout aménagement doit être conforme aux prescriptions de l'administration des Ponts et Chaussées et est soumis à leur autorisation.

Pour ce qui est des projets en cours, le conseil communal prend note de l'élaboration de travaux de marquage et de rétrécissement de la N2 à Assel, projet lequel est en procédure d'autorisation. De même, un bureau spécialisé est chargé de l'élaboration de mesures d'apaisement de trafic sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce projet sera présenté aux habitants lors d'une réunion planifiée en avril 2026.

16) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

17) a pris note des informations du collège échevinal portant sur

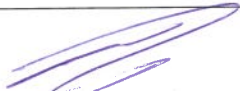
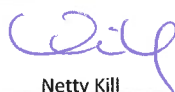
- une offre de vente relative à la parcelle N° 699/3779, sise à Trintange dans la rue de l'Eglise et avise négativement cette proposition.
- une expertise du bâtiment du Lokalveräin de Rolling et décide, vue la valeur estimée dans l'expertise, de procéder à une visite du bâtiment avant de statuer sur une éventuelle acquisition.
- des terrains en vente dans le cadre de la succession « Thillmann » de Stadtbredimus et propose au collège échevinal de renoncer à toute acquisition.
- le pacte communal du vivre-ensemble interculturel et propose de porter la décision d'adhésion à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal.
- du 2^{ème} prononcé du juge des référés dans l'affaire « Lokalveräin Waldbredimus », prononcé lequel confirme le 1^{er} prononcé en faveur de la commune.
- le 1^{er} rendez-vous avec l'Institut national de recherches archéologiques sur le site de la future mairie à Waldbredimus dans la semaine du 03 novembre 2025.
- l'achèvement des travaux d'élaboration d'une nouvelle convention collective pour les salariés de l'atelier communal, convention laquelle sera signée le 31 octobre 2025.

- du déménagement de l'atelier de asbl BIRK vers Aspelt où cette dernière a loué de nouveaux locaux.

a pris note de diverses interpellations de conseillers portant sur

- l'éclairage du sentier menant de la rue d'Oetrange vers la Cité St Jean à Bous et des explications du collège échevinal que cet éclairage sera réalisé.
- l'éclairage du parking derrière l'école à Bous lequel est en cours de réparation.
- le stationnement illicite dans la rue Paul Noesen à Erpeldange et des explications du collège échevinal sur la sensibilisation en cours à l'adresse des habitants.
- un panneau publicitaire de la société « Vine Huggers » au Scheuerberg à Erpeldange, lequel renseigne une adresse erronée.
- les problèmes de la ventilation et de la sonnette de récréation à l'école de Trintange et des explications du collège échevinal sur les interventions planifiées.
- la mise-à-disposition de projets en cours d'élaboration aux conseillers communaux par le biais de la plateforme SIGIDRIVE.

Le Conseil communal :

 Antonio Da Costa Araujo	 Marc Schons	 Dries D'Exelle	 Jean-Claude Ruppert
 Netty Kill	 Mireille Braun	 Jos Muller	 Alain Thill
 Louis Oberhag	 Joé Beissel	 Joe Bleser	

